

MALAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 Mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, Mr PALSON Jean-Pierre 3^{ème} adjoint, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, et Mme Annie ROMANIW conseillers

Absents excusés : M. Philippe BOURCIER pouvoir à Danielle POUTHÉ, M. Sébastien MISSAULT

Secrétaire de séance : Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-trois,
le 25 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

2023/28/2 : URBANISME

Madame Le Maire expose à l'Assemblée qu'elle a eu connaissance, par des tiers intéressés par la vente de la parcelle X237 appartenant à Monsieur MILLARD Steeve, qu'un chalet était construit sur cette parcelle en toute illégalité.

Lorsque le notaire chargé de la vente a envoyé sa demande de renseignements, elle a signalé cette construction illicite.

Apprenant que cette vente a été effectuée en décembre, Madame Le Maire a écrit au nouveau propriétaire pour lui demander un rendez-vous sur place et constater l'infraction.

Cette visite a eu lieu le 17 janvier 2023 en présence de Mr BUSSY Morgan le nouveau propriétaire, elle-même et l'employé communal Mr SALMON Julien.

Confirmation de cette visite a été actée par Mr BUSSY par lettre du 18/01/23.

Madame le Maire a signifié au nouveau propriétaire que la construction de ce chalet avait été effectuée en toute illégalité.

Madame le Maire demande à son conseil de la soutenir dans la reconnaissance de cette infraction et l'autoriser à émettre un procès-verbal d'infraction qui sera envoyé au Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance pour suite à donner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **Autorise** Mme Le Maire a effectué toutes les démarches liées à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	8	0	0

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance
Nicole VINCENT



Le Maire
Danielle POUTHÉ

